



COMMUNIQUÉ DE PRESSE N°33/ACAJ/2023

Kinshasa, le 19 décembre 2023 : L'Association Congolaise pour l'Accès à la Justice (ACAJ) est profondément préoccupée par les déclarations belliqueuses et subversives de M. Corneille NAANGA, ancien président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), annonçant la création avec le mouvement terroriste M23 d'une plateforme politico-militaire dénommée « Alliance Fleuve Congo » dans le but, semble-t-il de refonder l'Etat.

A la suite des informations diffusées en boucle par la Radio France Internationale (RFI), l'ACAJ apprend que, pour accomplir leur dessein funeste, M. Corneille NAANGA et ses complices terroristes du M23 ont résolu de recourir à tous les moyens, notamment militaires pour parvenir à la refondation de l'Etat Congolais.

En termes clairs, l'objectif avoué de cette plateforme est de renverser l'ordre constitutionnel établi en République Démocratique du Congo.

L'ACAJ est d'autant plus stupéfaite que ces déclarations appelant à la déstabilisation de la RD Congo soient, non seulement encouragées par le Président de la République Kenyane, sous-couvert de liberté d'expression, mais également tolérées à partir d'un pays Africain, membre à part entière de l'Union Africaine (UA) dont les objectifs et les principes engagent pourtant tous les Etats-membres à :

- (i) Défendre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance des Etats membres ;
- (ii) Respecter le caractère sacro-saint de la vie humaine ;
- (iii) Condamner et rejeter l'impunité, les assassinats politiques, les actes de terrorisme et les activités subversives ;
- (iv) Condamner et rejeter des changements anticonstitutionnels de gouvernement et,
- (v) Réaliser une plus grande unité et solidarité entre les pays africains et entre les peuples d'Afrique.

Eu égard à ce qui précède, l'ACAJ peine à s'expliquer comment le Kenya, partie-prenante au processus de paix de Nairobi mis en place aux fins de trouver une issue politique et diplomatique à l'agression dont la RD Congo est victime de la part du Rwanda, se soit subitement mué en pourfendeur d'une démarche par ailleurs pilotée par son ancien Chef de l'Etat, UHURU KENYATA, en qualité de médiateur !

Les propos méprisants du Président William RUTO à l'égard des dirigeants congolais, relayés le lundi 18 décembre 2023 par RFI, sont révélateurs de son soutien sans réserve des actes de terrorisme et autres activités subversives dirigées contre la stabilité et l'intégrité territoriale de la RD Congo, à partir du Kenya.

A n'en point douter, cette situation conforte le rejet unanime exprimé jadis par le peuple congolais quant à l'adhésion précipitée de la RD Congo au Traité d'adhésion à l'East African Community (EAC) ainsi que le déploiement des forces militaires de cette Organisation dans la partie Est de la RD Congo.

L'ACAJ est indignée de constater que, de manière consciente et récurrente, certains Etats de l'East African Community tournent en dérision la RD Congo, son peuple et ses gouvernants.

Pour lesdits Etats, la RDC représente une simple colonie d'exploitation d'où ils doivent tirer profit moyennant un hard power tel que toute gouvernance autocentrée qui s'y construit doit être déstabilisée et placée en incapacité de réaliser le bien-être des Congolaises et Congolais.

De ce qui précède, l'ACAJ recommande

Au Gouvernement :

- De prendre toutes les dispositions pour assurer le départ, sans délai, des troupes Kenyanes de l'Est de la RD Congo. Car, leur présence prolongée constitue une prime d'infiltration de nos forces de défense et de sécurité au profit de l'agresseur Rwanda désormais rejoint par le Kenya.
- De maintenir le rappel de nos Ambassadeurs auprès du Kenya et de l'EAC et, le cas échéant, de procéder à une rupture des relations diplomatiques avec le Kenya.

D'ailleurs, sans aucun regret sur le préjudice causé à la RDC, le Président RUTO, sur RFI, a estimé que la RDC avait le droit de rappeler ses Ambassadeurs quand cela lui convient ; et qu'il ne revenait pas aux autorités Kenyanes d'interpeller M. Corneille NAANGA et consorts pour avoir usé de leur liberté d'expression garantie par la Constitution du Kenya !

- De se retirer, sans délai, de l'EAC dont les visées expansionnistes et de balkanisation sur l'Est de la RD Congo se précisent inexorablement.
- De saisir les instances de l'UA en vue de leur faire prendre acte de la violation délibérée des objectifs et principes définis dans son Acte constitutif par le Kenya.
- D'entreprendre de démarches nécessaires aux fins obtenir, par toutes voies de droit, politique et/ou diplomatique, l'extradition de M. Corneille NAANGA pour atteinte à la sécurité et à l'intégrité territoriale de la RD Congo, en complicité avec une puissance étrangère.

- Enjoindre la Banque Centrale du Congo (BCC) à reconsidérer l'agrément octroyé à la Banque EquityBCDC, à capitaux majoritairement Kenyans. Car, il est politiquement inacceptable qu'une banque ressortissante d'un pays qui offre son hospitalité de manière ostentatoire et arrogante à des forces subversives continue à contrôler un pan important du secteur économique-financier du pays agressé.

Au Vaillant Peuple Congolais :

Le temps est venu de renouveler notre amour pour la terre héritée de nos ancêtres, de partager en dépit de nos différences notre culture inestimable, d'accepter nos lois, nos droits et surtout nos devoirs pour sa survie menacée par des convoitises étrangères. Car, comme le philosophe Français Ernest Renan professait : la Nation constitue une âme, un principe spirituel, mieux une grande solidarité constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore.

Pour toute information complémentaire, contactez :

Me Georges Kapiamba, Président de l'ACAJ

Téléphone : +243 81 404 3641 ; 85 4599 103 ; 81 0488 537

Email: acajasbl@yahoo.fr, info@acajrdc.org